

Tremplin pour les femmes

Management, carrière et leadership au féminin

Déjà suivi par
1 800 000 femmes
dans le monde !

Pour qui ? « Tremplin pour les femmes » s'adresse aux femmes de tous les secteurs qui cherchent à avoir les clefs pour mieux maîtriser les paramètres de leur évolution professionnelle. Il s'agit d'appliquer des techniques fiables et efficaces pour mieux manager, gérer des contextes professionnels spécifiques, développer leur potentiel et leur leadership. La formation s'applique à toutes : que vous soyez cadre ou non, manager d'équipe ou pas, travaillant dans le privé ou le public, consultante, profession libérale, entrepreneuse.	Pourquoi participer ? Cette formation est particulièrement aidante lorsque : <ul style="list-style-type: none">• Vous souhaitez une progression professionnelle motivante et accroître votre performance ;• Vous êtes confrontée à de nouveaux défis (changement d'organisation ou de poste, création d'entreprise, etc.) ;• Vous voulez développer votre impact personnel (management, upward management, relationnel, commercial, ...)• Vous voulez combiner réussite professionnelle et réalisation personnelle.
Programme de la formation : Jour 1 : Fixez vos objectifs <ul style="list-style-type: none">• Vous fixer des objectifs• Evaluer vos ressources• Enclencher une dynamique du changement Cours intersession entre Jour 1 et Jour 2 : <ul style="list-style-type: none">• Vous connaître : atouts, faiblesses, environnement• Comprendre : les mécanismes du changement ; le réseau d'influence ; la reconnaissance et la confiance en soi Jour 2 : Pilotez le changement <ul style="list-style-type: none">• Comprendre et maîtriser la résistance au changement• Comprendre les mécanismes des émotions et les gérer• Développer votre plan d'action : objectifs, valeurs• Améliorer votre équilibre de vie privée et professionnelle• Apprendre à valoriser vos points forts Cours intersession entre Jour 2 et Jour 3 : <ul style="list-style-type: none">• Gérer et augmenter votre réseau d'influence• Comprendre : l'affirmation de soi ; la communication	Jour 3 : Avancez avec assertivité <ul style="list-style-type: none">• Vous affirmer dans toutes les situations, sans être ni agressive ni passive• Améliorer votre écoute ; communiquer avec efficacité ; savoir demander Cours intersession entre Jour 3 et Jour 4 : <ul style="list-style-type: none">• Savoir s'affirmer de manière positive, recevoir et faire des compliments• Gérer son stress• Créer une image qui vous corresponde et bien la gérer, augmenter votre visibilité Jour 4 : Prenez en main votre avenir <ul style="list-style-type: none">• Comprendre les réseaux• Promouvoir une image positive de vous• Préparer votre évolution professionnelle• Savoir gérer échecs et succès• S'améliorer continuellement
Comment ça marche ? <ul style="list-style-type: none">• 4 journées à 1 mois d'intervalle, sur 3 mois.• Un cours et guide de travail de 300 pages.• Des échanges avec des femmes rôles-modèles.• La création d'un réseau entre les stagiaires.• Une évaluation en début et fin de stage.• Total : 28 heures (+ 24 heures de travail personnel intersessions.)	Les bénéfices de cette formation : Des résultats avérés depuis plus de 20 ans dans 20 pays ! <ul style="list-style-type: none">• 93% des participantes ont plus de responsabilités,• 86% ont plus confiance au travail,• 84% ont une efficacité améliorée,• 78% prennent plus d'initiatives,• 75% ont des résultats améliorés au travail.
Dates des formations interentreprises : Hiver 2009-10 : 20 janvier, 17 février, 17 mars, 14 avril 2010 Printemps 2010 : 1 ^{er} avril, 6 mai, 3 juin, 1 ^{er} juillet 2010 Automne 2010 : 22 oct., 12 nov., 10 décembre, 14 janv. 2011 Horaires : 9h - 17h30	Informations pratiques : Cette formation peut être suivie au titre du DIF. Lieu : Paris. Formation : 4 jours, 2 950 € H.T. en interentreprises. Executive pack : 4 jours + 4 séances individuelles de 2 h, 5 750 €. H.T. en interentreprises. Particuliers : nous consulter.
Tremplin pour les femmes est la version française de la formation Springboard® qui existe depuis 20 ans dans plus de 20 pays. Elle a déjà été suivie par 180 000 femmes dans le monde et a reçu 3 prix d'excellence pour son approche pédagogique et ses résultats !	



Cette formation vous est proposée par BAMBOO Conseil - 354 rue St-Honoré 75001 Paris
Tel / Fax 01 42 96 15 41 - email : info@bambooconseil.com
Organisme dispensateur de formation professionnelle continue sous le N° 11 75 41500 75.
SARL au capital de 6 000 € - SIRET : 491 944 856 00013 – TVA intra : FR47491944856 - code NAF 741 G

Tremplin pour les femmes

Bulletin d'inscription

Mme Mlle M.

Fonction :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel fixe : Tel portable :

Email :

Fax :

Code APE / NAF :

N° SIRET :

N° TVA intra-communautaire :

Formation financée par : vous même votre société votre OPCA

Responsable de formation (s'il y a lieu) :

Téléphone : Email :

Adresse de facturation (si différente ou adresse de l'OPCA) :

Code postal : Ville :

Session choisie :

janvier à avril 2010 avril à juillet 2010 octobre 2010 à janvier 2011

Formation dans le cadre du DIF (cocher la case) oui non

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente au verso et je les accepte.

Règlement : par chèque joint à l'ordre de **BAMBOO Conseil** pour :

Formation : 4 jours de formation, en interentreprises, 2 950 € H.T.

Executive Pack : 4 jours de formation + 4 séances individuelles de 2 heures, interentreprises, 5 750 € H.T.

30% à la commande, le solde 15 jours au plus tard avant la date choisie de la formation.

Signature du participant :

A le...../...../...../

Signature du responsable formation :

A le...../...../...../



BAMBOO Conseil - 354 rue St-Honoré 75001 Paris

Tel / Fax 01 42 96 15 41 - email : info@bambooconseil.com

Organisme dispensateur de formation professionnelle continue sous le N° 11 75 41500 75.

SARL au capital de 6 000 € - SIRET : 491 944 856 00013 – TVA intra : FR47491944856 - code NAF 741 G

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
BAMBOO CONSEIL - 354, Rue Saint-honoré 75001 Paris
Téléphone : 01.42.96.15.41 - [Email : info@bamboconseil.com](mailto:info@bamboconseil.com)

Article 1. Définitions

- 1.1 On entend par « Conditions générales de vente » : les présentes dispositions évoquées ci-dessous.
- 1.2 On entend par « BAMBOO CONSEIL » : l'éditeur de ces conditions.
- 1.3 On entend par « Prestation » : toute Prestation notamment de formation, de conseil et de coaching assurée par BAMBOO CONSEIL.
- 1.4 On entend par « Client » : toute société ou particulier faisant appel aux services de BAMBOO CONSEIL, considérée comme bénéficiaire de la Prestation.
- 1.5 On entend par « Commande » : la confirmation donnée par le Client à l'offre de Prestation de BAMBOO CONSEIL en vue de la réalisation de ladite Prestation.
- 1.6 On entend par « Contrat » : l'ensemble des présentes Conditions Générales de vente, le devis descriptif ou la convention descriptive des prestations liées à la Prestation et le cas échéant les annexes s'y rapportant.

Article 2. Domaine d'application

- 2.1 Les présentes Conditions générales de vente s'appliquent à tous les rapports juridiques pouvant naître entre BAMBOO CONSEIL et le Client et précisément à toutes les Prestations réalisées par BAMBOO CONSEIL au profit du Client. Elles constituent le socle de la négociation commerciale entre BAMBOO CONSEIL et le Client.
Toute utilisation des services proposés par BAMBOO CONSEIL implique l'adhésion du Client sans réserves aux présentes Conditions générales de vente qui auront été préalablement mises à la disposition du Client, en même temps que le devis descriptif ou la convention descriptive de la Prestation et le cas échéant les Annexes relatives aux Prestations réalisées, conformément à l'article L. 441-6 du Code du Commerce.
En conséquence, le fait pour un Client de passer Commande pour une Prestation particulière implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces Conditions générales de vente, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par BAMBOO CONSEIL et qui n'ont qu'une valeur indicative.
Les présentes Conditions générales de vente prévalent également sur toutes autres dispositions, notamment celles issues des conditions générales de vente ou d'achat du Client ou de son mandataire, seules les conditions particulières expressément acceptées par BAMBOO CONSEIL pourront déroger aux présentes.
Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation formelle et écrite, inopposable à BAMBOO CONSEIL, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.
Le fait que BAMBOO CONSEIL ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.
- 2.2 Les présentes Conditions générales de vente régissent les Prestations réalisées par BAMBOO CONSEIL, à l'égard du Client ainsi que les différents services s'y rapportant.
Elles limitent les obligations de BAMBOO CONSEIL à l'égard du Client, et définissent les limitations et les exonérations de sa responsabilité à son égard, dans le cas où celui-ci subirait des préjudices suites à la réalisation des Prestations ou l'utilisation des services mis à sa disposition par BAMBOO CONSEIL.
- 2.3 BAMBOO CONSEIL se réserve le droit de pouvoir modifier les présentes Conditions générales de vente.

Article 3. Objet

- 3.1 Les présentes Conditions Générales, le devis descriptif de la Prestation et le cas échéant les Annexes ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles le Client réserve auprès de BAMBOO CONSEIL une ou plusieurs Prestations dans les domaines d'intervention de BAMBOO CONSEIL.
- 3.2 Les Prestations sont définies selon les besoins et demandes spécifiques du Client, et correspondent à des programmes personnalisés élaborés par BAMBOO CONSEIL.

Article 4. Devis

- 4.1 Toute intervention de BAMBOO CONSEIL fait obligatoirement l'objet d'un devis estimatif ou d'une convention, remis ou envoyé par télécopie, courriel, et/ou lettre simple au Client.
- 4.2 Ce devis ou cette convention comporte la désignation et le type de Prestation déterminés à partir de la demande exprimée par le Client ainsi que les modalités et coûts y afférents.

Article 5. Commande

- 5.1 La Commande fixe les termes et conditions dans lesquels le Client accepte les Prestations réalisées par BAMBOO CONSEIL.

Elle opère donc acceptation par le Client exclusivement auprès de BAMBOO CONSEIL des Prestations expressément mentionnées dans le devis initial.

Elle s'effectue par la remise à BAMBOO CONSEIL du devis ou convention dûment accepté et signé par le Client.

Cette remise ne sera prise en compte par BAMBOO CONSEIL qu'à la condition qu'elle soit formalisée selon l'une des modalités suivantes :

- Par courrier à l'adresse de BAMBOO CONSEIL,
- Par télécopie au numéro suivant : 01.42.96.15.41,
- Par Internet : info@bamboconseil.com.

- 5.2 Toute Commande vaut acceptation des prix et description des Prestations et services proposés par BAMBOO CONSEIL.

- 5.3 La Commande ainsi effectuée et transmise à BAMBOO CONSEIL est irrévocable pour le Client, sauf acceptation expresse de BAMBOO CONSEIL de déroger à cette condition.

Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une Commande passée par un Client ne pourra être prise en compte par BAMBOO CONSEIL que si la demande est faite par écrit y compris télécopie ou courrier électronique, et parvenue à BAMBOO CONSEIL, au plus tard huit jours après réception par elle, de la Commande initiale.

Cette prise en compte ne vaut en aucun cas acceptation par BAMBOO CONSEIL de la demande de modification.

Article 6. Confirmation en cas de Prestation de formation

- 6.1 Dans le cas d'une Prestation de formation inter-entreprise, une convocation à la cession de formation est adressée, suffisamment de temps à l'avance au Client par BAMBOO CONSEIL pour transmission à chaque participant. Elle indique les renseignements concernant la session de formation (dates, lieu, horaires, nature, contenu...). La communication de cette convocation tient lieu de confirmation de la Prestation de la part de BAMBOO CONSEIL.
- 6.2 Dans l'hypothèse d'une Prestation de formation inter ou intra-entreprise, et en cas de prise en charge par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), une convention de formation professionnelle devant être signée entre BAMBOO CONSEIL et le Client, en application des dispositions de l'article L.920-1 du Code du travail sera adressée par courrier.

Article 7. Prix

- 7.1 L'acceptation de BAMBOO CONSEIL est conditionnée par le règlement intégral du prix par le Client.
BAMBOO CONSEIL se réserve par conséquent expressément le droit d'annuler la réalisation de la Prestation tant que le prix n'aura pas été payé intégralement par le Client.
En cas de paiement échelonné, BAMBOO CONSEIL sera habilité, pour tout retard de paiement, à suspendre l'exécution des Prestations à venir pour lesquelles le Client se sera déjà inscrit, jusqu'au règlement complet de la facture impayée, sans que cette inexécution puisse être considérée comme imputable à BAMBOO CONSEIL.
- 7.2 Les prix des Prestations proposées par BAMBOO CONSEIL sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Ils tiennent compte de la TVA applicable au jour de la Commande.
Tout changement du taux applicable pourra être répercuté sur les prix desdites Prestations.
De même, si une ou plusieurs taxes ou contributions venaient à être créées ou modifiées, à la hausse comme à la baisse, ce changement pourra être répercuté sur le prix des Prestations et les documents de vente.
- 7.3 Le prix est fixé par BAMBOO CONSEIL en fonction de la Prestation à fournir, qui peut être déterminée sur mesure selon les besoins et la demande du Client.
En supplément seront facturés au Client tous frais supplémentaires, tels que les frais de transport, de déplacement et de séjour pour l'ensemble des Prestations effectuées sur le territoire national et international, les frais de coursier, de téléphone, de télécopie, et plus généralement, de télécommunication et de télétransmission, et les frais des supports d'expression et de toute autre documentation.
- 7.4 Les prix des Prestations proposées par BAMBOO CONSEIL sont fournis au prix en vigueur au jour de l'envoi du devis descriptif au Client. Jusqu'à la réception de la Commande, BAMBOO CONSEIL pourra librement revaloriser le coût de ses Prestations. Dans ce cas, BAMBOO CONSEIL en informera sans délai et par écrit le Client.
- 7.5 Toute facture impayée à son échéance entraînera l'application de plein droit d'une pénalité de retard fixée à une fois et demi le taux d'intérêt légal, ainsi que le remboursement des frais extrajudiciaires exposés par BAMBOO CONSEIL.

Article 8. Règlement dans le cas de Prestations de formation

- 8.1 Règlement par un OPCA
Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient de :
 - faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,

- indiquer explicitement à BAMBOO CONSEIL, par écrit sur le bulletin d'inscription ou le bon de commande, qu'il a effectué une demande de prise en charge,
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si BAMBOO CONSEIL n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la Prestation.

8.2 Règlement par un particulier

Si le Client est un particulier, il peut demander à BAMBOO CONSEIL à bénéficier de la possibilité de régler en plusieurs mensualités.

Néanmoins, la totalité du règlement doit parvenir sous formes de chèques à BAMBOO CONSEIL au plus tard 15 jours avant le début de la Prestation de formation.

Article 9. Exécution des Prestations

Pour le cas où une ou plusieurs Prestations choisies initialement par le Client ne peuvent plus être délivrées à la date souhaitée, BAMBOO CONSEIL fera ses meilleurs efforts afin de proposer au Client une ou plusieurs offres équivalentes et/ou similaires à sa demande initiale.

Article 10. Annulation – Report

10.1 Annulation ou report du fait du Client

10.1.1. Annulation ou report à moins d'un mois du début de la Prestation

Le Client restera redevable envers BAMBOO CONSEIL du prix de la Prestation ainsi que des éventuels frais supplémentaires engagés par ce dernier pour la Prestation concernée:

- en cas d'annulation ou de demande de report de la Prestation moins d'un mois avant la date prévue de début de cette Prestation,
- en cas de non présentation à une Prestation, sans annulation préalable.

10.1.2. Annulation ou demande de report à plus d'un mois du début de la Prestation

Le Client s'engage à verser à BAMBOO CONSEIL, outre les sommes déjà engagées pour la Prestation concernée, une somme équivalente à 50% du montant de la prestation initialement prévue à titre de dédommagement global et forfaitaire :

- en cas d'annulation reçue par BAMBOO CONSEIL plus d'un mois avant le début de la Prestation,
- en cas de demande de report de la Prestation sollicitée dans le même délai.

Dans le cas d'une Prestation de formation, les sommes versées en cas d'annulation ne seront pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du Client et ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

10.2 Annulation ou report du fait de BAMBOO CONSEIL

BAMBOO CONSEIL se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une ou des Prestations planifiées par un simple préavis, dont il fera part au Client le plus rapidement possible. Dans ce cas, BAMBOO CONSEIL conviendra avec le Client d'un autre calendrier.

BAMBOO CONSEIL ne saurait être tenu pour responsable des pertes encourues par le Client, tels que les frais de déplacement, suite à l'annulation ou au report de la Prestation.

10.3 Réalisation partielle de la Prestation par BAMBOO CONSEIL

En cas de réalisation partielle de la Prestation par BAMBOO CONSEIL, aucune indemnité ne sera versée au Client, BAMBOO CONSEIL se réservant la possibilité de reporter ou d'annuler toute Prestation.

10.4 Absentéisme ou abandon du Client en cours de Prestation

En cas d'absentéisme ou d'abandon du Client en cours de Prestation, BAMBOO CONSEIL facturera au Client la totalité du prix de la Prestation initialement convenu et accepté par les parties.

Si BAMBOO CONSEIL a été amené à se déplacer, les frais de déplacement et d'hébergement si besoin, seront facturés en supplément.

Dans le cas d'une Prestation de formation, seul le montant correspondant à la partie effectivement réalisée sera donc imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du Client et pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Article 11. Substitution

Hormis le cas de Prestation réalisée sur mesure, le Client peut jusqu'à vingt-quatre heures avant le début de la Prestation, sans aucun frais supplémentaire, substituer une personne inscrite par ses soins par toute autre personne de son choix et à condition d'en informer BAMBOO CONSEIL par écrit.

En cas de Prestation réalisée sur mesure, aucune substitution du destinataire de la Prestation ne sera acceptée.

Article 12. Conditions de paiement

12.1 Le montant et les modalités de paiement sont définis selon le devis ou la convention adressé au Client.

En contrepartie des versements reçus, BAMBOO CONSEIL s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la Prestation et à fournir tous documents et pièces de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de Prestation.

12.2 Toute somme non payée à BAMBOO CONSEIL dans le délai de 30 (trente) jours, ou le cas échéant dans le délai fixé dans le devis ou la convention,

donnera lieu au paiement par le Client de pénalités fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal. En application de l'article L.441-6 du Code de commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client que BAMBOO CONSEIL les a portées à son débit, et le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par BAMBOO CONSEIL.

12.3 Dans le cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.

12.4 De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure préalable de la part de BAMBOO CONSEIL.

12.5 Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de Justice.

12.6 En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de BAMBOO CONSEIL.

12.7 Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Article 13. Confidentialité et droit de propriété

13.1 L'ensemble des documents remis au cours de la Prestation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

13.2 En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit de BAMBOO CONSEIL.

13.3 Le participant s'interdit également d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les stages, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un copyright, et après accord formel de l'animateur du stage délégué par BAMBOO CONSEIL.

13.4 La reproduction, diffusion ou communication au public sans l'autorisation expresse et préalable de BAMBOO CONSEIL est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Article 14. Informatique et Libertés

14.1 Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à BAMBOO CONSEIL en application et dans l'exécution des Prestations pourront être utilisées par BAMBOO CONSEIL et communiquées aux partenaires de BAMBOO CONSEIL, notamment contractuels, pour les besoins de réalisation des Prestations.

Le Client reconnaît expressément ce droit d'utilisation et de communication de ces données par BAMBOO CONSEIL par le seul fait de sa Commande.

14.2 Toutefois, conformément à la réglementation française, le Client peut s'opposer à la communication par BAMBOO CONSEIL des informations le concernant. Il doit à cet effet notifier sa demande par écrit à BAMBOO CONSEIL.

Le Client peut également, à tout moment, exercer ses droits d'accès et de rectification des informations le concernant dans les fichiers de BAMBOO CONSEIL.

Article 15. Responsabilité et indemnités

15.1 BAMBOO CONSEIL ne pourra être tenu responsable vis à vis du Client et de toute personne de tout préjudice direct ou indirect découlant de l'exécution des présentes Conditions générales de vente, du comportement du Client, de toute personne substituée ou de toute personne sous son autorité bénéficiant de la Prestation ainsi que de tout événement survenant alors que ces personnes ont quitté les lieux de Prestation placés sous le contrôle de BAMBOO CONSEIL.

15.2 Le Client accepte la responsabilité du respect par lui-même, par la personne substituée et par les personnes sous son autorité bénéficiant de la Prestation des présentes Conditions générales de vente.

15.3 Le Client accepte d'indemniser BAMBOO CONSEIL de toute perte, dommage, ou dégât causé à toute propriété, ou à tous ses employés et partenaires du fait de tout bénéficiaire de la Prestation.

Article 16. Réclamations / litiges

16.1 Le Client qui n'est pas satisfait d'une Prestation et/ou d'un service, doit prendre contact directement avec BAMBOO CONSEIL par courriel : info@bamboconseil.com ou par courrier à l'adresse de BAMBOO CONSEIL.

16.2 BAMBOO CONSEIL s'engage à répondre au Client le plus rapidement possible, et au plus tard dans les 15 jours suivants la réception de sa réclamation.

16.3 La loi applicable aux relations juridiques des parties est le droit français. Tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution des Prestations sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, et ce quel que soit le siège ou le lieu de résidence du Client, nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause ne s'appliquera pas au Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence feront droit.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société BAMBOO CONSEIL qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.